



L'alternance et la République: d'un nouveau gouvernement à un nouveau " régime ". Mode de scrutin et codification de l'alternance en France entre 1871 et 1885

Thomas Marty

► To cite this version:

Thomas Marty. L'alternance et la République: d'un nouveau gouvernement à un nouveau " régime ". Mode de scrutin et codification de l'alternance en France entre 1871 et 1885. Philippe Aldrin, L. Bargel, N. Bué et C. Pina. Politiques de l'alternance. Sociologie des changements (de) politiques, Ed. du Croquant, pp.27 - 39, 2016, 978-2-36512-078-4. hal-01366605

HAL Id: hal-01366605

<https://hal.science/hal-01366605>

Submitted on 22 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'alternance et la République : d'un nouveau gouvernement à un nouveau « régime ».

Mode de scrutin et codification de l'alternance en France entre 1871 et 1885.

in Philippe Aldrin, L. Bargel, N. Bué et C. Pina (dirs), *Politiques de l'alternance. Sociologie des changements (de) politiques*, Bellecombe-en-Bauges, Ed. du Croquant, 2016, p 27 - 39.

Thomas Marty, SAGE (Sociétés, Acteurs et Gouvernement en Europe),
UMR 7363 - université de Strasbourg - CNRS.

« *Nous nous sommes débarrassés de nos adversaires, il nous reste à nous gouverner nous-mêmes* »¹. (L. Gambetta)

Pour se déprendre de l'image classique de l'alternance comme conséquence logique de résultats électoraux marqués par leur effet de rupture, il est nécessaire de la replacer dans une configuration de un changement de régime. C'est le choix opéré ici à travers l'évolution, en France, du Second Empire vers la Troisième République vue par le prisme des alternances parlementaires et gouvernementales. Ce passage relativement insensible de la rupture électorale à la dynamique du changement de régime correspond à bien des configurations où la transformation des pratiques produit l'alternance en même temps qu'elle la limite². En sériant ainsi la problématique autour de la synonymie entre alternance et changement, entre alternance *gouvernementale* et changement *politique*³, on peut interroger la façon dont un régime naissant se nourrit à la fois de la substitution d'un personnel politique à l'autre mais aussi, chemin faisant, de la stabilisation des procédures de vote qui permettent cette sélection. Aux débuts de la Troisième République, on remarque que la modification du mode de scrutin législatif⁴ est à la fois un moment de recherche d'une certaine forme de rupture électorale mais

¹ Gambetta, 1884 : 228.

² En l'espèce, l'institution d'une loi électorale différente de celle du second Empire correspond à ce que Brigitte Gaïti énonce comme étant moins liée à « une disposition républicaine fondamentale » mais plutôt à une « coopération, plus ou moins contrainte, des dirigeants en place et à l'apathie des opposants » (Gaïti, 2004).

³ Voir l'introduction de ce volume.

⁴ La Troisième République jusqu'en 1919 est animée par deux tendances en matière de mode de scrutin législatif : le scrutin de liste départemental adopté en 1871, en reprenant le principe de 1848, figure comme un

aussi et surtout un moyen de réformer au long cours la représentation parlementaire en parachevant l'évolution vers un gouvernement républicain. C'est donc d'abord dans l'opposition parlementaire que les républicains mettent en œuvre les principes mêmes de l'alternance au pouvoir. On rejoint ici un corps d'hypothèses récemment formulé par E. Thiers et O. Rozenberg⁵ quant à la façon dont les conditions de l'opposition parlementaire (sa formation, son évolution dans le temps) permettent non seulement de distinguer les régimes entre eux mais aussi de déceler par-là une causalité majeure des phénomènes d'alternance.

C'est au moment où l'opposition parlementaire républicaine ne l'est déjà plus vraiment que la loi du 30 novembre 1875 (qui introduit le scrutin uninominal majoritaire à deux tours) tend à stabiliser la concurrence électorale issue de la première législature du régime où aucun représentant ne se sentait également légitime par rapport aux autres du fait des résultats contradictoires produits par le scrutin de liste de 1871 puis par les élections partielles. De la même manière, le retour du scrutin de liste départemental par la loi électorale du 16 juin 1885 recherche une solution à la crise de légitimité parlementaire qu'exprimera vigoureusement la situation des affaires coloniales du cabinet Ferry lors de la crise du Tonkin. Mais avant cela, c'est bien autour de Gambetta, comme architecte du régime institutionnel, que l'alternance se produit réellement, par l'élaboration définitive des nouvelles règles du jeu politique. En 1881, il agit en tant que président de la Chambre des députés pour essayer en vain de faire adopter le scrutin de liste. Plutôt que de résoudre l'incapacité structurelle de l'action gouvernementale républicaine, l'attitude et le leadership de Gambetta, qui accapare ce succès, vont porter les germes d'une triple crise : le rejet de la réforme électorale par le Sénat, la défiance envers sa propre personne et l'amoindrissement du succès électoral républicain à l'été 1881. En 1882, arrivé à la tête du gouvernement, Gambetta subit sur la même question les conséquences de cette crise de l'action publique qu'il a contribué à accélérer. Son projet de réforme constitutionnelle, qui prévoit encore et toujours le scrutin de liste départemental pour les élections législatives, est rejeté parce que cette revendication ramène Gambetta à une

emblème de la conquête institutionnelle de la République attesté par la loi de 1885 qui le remet en vigueur le temps d'une législature au risque de le délégitimer (par la menace boulangiste) ; le scrutin uninominal et majoritaire, dit d'arrondissement, appliqué en 1876, 1877 et 1881, est nettement moins emblématique mais plus empirique. Parce qu'il a permis de produire une ou des majorités républicaines, il bénéficie d'une aura qui lui permet d'être ensuite le mode de scrutin pérenne, mais critiqué, de la République entre 1889 et 1914. Pour une histoire renouvelée de cette période du point de vue des épisodes de réforme électorale, voir Marty, 2013.

⁵ Rozenberg et Thiers, 2013.

espèce d'impuissance à gouverner qui semble s'attacher à son image d'homme public de 1875 au moins traduit plus d'instabilité passée qu'elle n'en établirait dans le futur.

La question du mode de scrutin intéresse donc les grands leaders républicains comme le prouve la controverse à distance entre Gambetta et Ferry mais elle implique bien plus largement leurs entourages et épigones (candidats battus, diaristes, mémorialistes) qui se divisent à ce propos et construisent ainsi autant de formules de gouvernement. Les reconversions opérées lors des différentes alternances gouvernementales par les opportunistes arrivant au pouvoir produisent alors des solidarités partisans dont les contours se dessinent par rapport aux croyances investies dans telle ou telle modalité de la règle électorale législative (principalement le caractère plus ou moins collectif de l'acte de candidature). Les balbutiements de la République sont effectivement marqués par une longue période de formalisation de l'alternance dont l'instrument est d'abord le mode de scrutin des élections législatives. Le sujet permet en effet d'exposer différentes formules de gouvernement, nuances des pratiques du pouvoir tel que l'envisagent les différentes fractions républicaines. Les modes de scrutin vont être les outils non seulement de la conquête du pouvoir mais aussi de la mise en forme de cet accès aux responsabilités. Les républicains vont en fait placer dix ans durant leurs espoirs de conquête des institutions dans la *variable* même du scrutin de liste qui les distinguerait en tant qu'hommes de pouvoir des régimes précédents, que cela soit avant d'accéder au pouvoir (entre 1873 et 1876), au moment même où ils y accèdent (de 1876 à 1881) puis en se divisant (Ferry versus Gambetta) une fois l'alternance véritablement advenue.

L'anticipation des effets de tel ou tel mode de scrutin sera liée à leur insertion progressive et contradictoire dans la réalité des pratiques électorales, en deçà parfois de toute effectivité du droit. Les apprentissages des modalités pratiques afférentes (enrôler des équipes autour d'une candidature individuelle, structurer les réseaux sociaux qui se transformeront en listes parfaitement hiérarchisées de candidats, etc.) nous éloignent de l'image d'hommes politiques animés par une ambition particulière en matière d'établissement du nouveau régime. Pour analyser de façon discontinue les lois électorales de 1871, 1875 voire 1885, les matériaux rassemblés ici⁶ tentent de retracer sur un mode empirique un certain nombre de

⁶ Notre enquête repose d'abord sur une étude des débats parlementaires lors des tentatives de changement de loi électorale en 1875, 1881 ou 1885, la consultation de mémoires politiques, journaux personnels ou correspondances qui se multiplient dès après la fin de cet épisode et enfin un certain nombre de monographies électorales (Marty, 2011).

trajectoires de leaders parlementaires et gouvernementaux qui ont traversé les épreuves de l'alternance vers la République institutionnelle au fil d'expériences électorales diverses. La succession des modes de scrutin ne dit rien ou presque des effets de répulsion ou d'engendrement qui pourraient en être une des origines et la raison pratique de fonctionnement. La règle électorale est-elle l'instrument préalable et / ou la preuve institutionnelle de l'alternance ? À quoi s'oppose en effet un mode de scrutin nouveau ? À celui en vigueur dans le régime politique précédent dont on peut ainsi délégitimer non seulement la pratique du pouvoir mais aussi la dynamique de recrutement du personnel politique ?

L'alternance : la pratiquer d'abord, la « penser » après

Ne considérer les lois électorales que du point de vue de la mécanique institutionnelle serait faire peu de cas des évolutions sociales qui relativisent les effets de rupture de modes de scrutin opposés. Il est alors nécessaire de replacer cette question dans un contexte élargi d'élaboration des lois constitutionnelles, d'autant plus que la revendication du scrutin de liste accompagnera de près ou de loin les tentatives opportunistes de réforme constitutionnelle dans les années 1880.

Changer de régime ou changer de gouvernement ?

Les élections de février 1871 (et les élections partielles jusqu'en 1875) ont lieu au scrutin de liste départemental majoritaire sans que celui-ci ressorte à l'époque d'une volonté politique formalisée ni même de l'intention de construire une alternance gouvernementale véritable. Le décret du 29 janvier 1871, élaboré par le gouvernement de Défense nationale qui s'occupe plutôt de rétablir la paix et de gagner « ses » guerres (contre l'Allemagne, contre le peuple de la Commune), indique explicitement dans son article 3 que « *l'élection aura lieu par département au scrutin de liste conformément à la loi du 15 mars 1849* » (Gouault, 1954). La portée du changement de régime réside en fait dans celle d'un changement de gouvernement qui souhaite moins rompre avec le passé immédiat que retrouver le point d'ancrage républicain qui devrait être le sien. Entre la défaite de Sedan et le début de la Commune de Paris, soit entre septembre 1870 et mars 1871, les élections ont lieu au mois de

février sans qu'aucune nouvelle loi électorale ne soit votée : on change donc *de facto* de régime politique sans « inventer » la loi électorale qui pourrait l'attester (l'existence même de la Commune interdisant ce débat par ses perspectives institutionnelles marquées par la démocratie directe ou le fédéralisme).

L'accroissement du nombre de députés entre 1869 et 1871 (de 292 à 768), conséquence quasi-mécanique du scrutin de liste, n'est pas sans influence, au-delà du changement de régime politique qu'il atteste, sur les conditions de la délibération ultérieure conduisant à l'adoption de la loi électorale du 30 novembre 1875. Elles ne suscitent pourtant guère de controverse tant l'invention du scrutin uninominal majoritaire, pourtant scrutin de l'Empire déchu désormais qualifié de « scrutin d'arrondissement », paraîtra une concession sans danger réel aux républicains du centre-gauche, comme l'indique par exemple Paul Cambon, très proche collaborateur de Jules Ferry : « À un point de vue général le scrutin d'arrondissement a moins d'inconvénients qu'on ne le dit si les élections ne se font pas trop attendre et je trouve qu'il ne faudrait pas crier la mort si l'on succombait là-dessus » (Cambon, 1940 : 67)⁷.

Le scrutin de liste de 1871 agit ainsi, malgré des résultats politiques significatifs (défaite large des républicains) comme brouillage des repères sociaux pour un monde paysan habitué non seulement à voter localement (cantonales, élections au Corps législatif) ou nationalement (plébiscites ...) pour « un » homme mais qui, plus encore dans le cours des événements (fin incertaine de la guerre, déclin de l'administration en place), est tenté d'associer les membres de l'ancienne élite à son sort dans une forme de « solidarité territoriale » (Corbin, 1990 : 160) dont les listes départementales ne font qu'amplifier la force. La fraction dominante de l'Assemblée nationale élue en février 1871 est noble. Sur les listes présentées sous cet auspice sont seuls élus à la majorité relative des personnalités au prorata de leurs influences sociales individuelles respectives (richesse foncière, degrés de lignage familial et d'implantation territoriale). Les 225 nobles élus le 8 février 1871 forment le tiers de l'Assemblée nationale et incarnent parfaitement l'évolution et le point d'arrivée de l'aristocratie française à cette époque : ayant réussie à conserver en partie son pouvoir matériel et symbolique depuis la Restauration, le résultat électoral lui redonne « *l'illusion* » de la perpétuation de cette domination sociale (Charle, 1991). D'autres facteurs politiques y

⁷ Lettre à son frère Jules Cambon, vendredi 18 juin 1875. L'alternance n'est donc pas perçue à l'aune d'un droit électoral en rupture.

concourent comme leur présence continue et forte dans les conseils généraux de la fin du second Empire.

Une lecture sociale de l'alternance

Dans les faits, la diversité des noblesses du point de vue de leurs implantations géographiques et donc de la nature de leur pouvoir de sujétion économique et territoriale interdit de voir dans cette pratique du scrutin de liste une série de succès collectifs (Parlement(s), 2011). Le mode de scrutin aura dès lors contribué à lisser le changement de régime en produisant une atténuation sociale de la rupture politique envisagée par le changement de règle lui-même (Van Deemen, 1993). Il s'agit bien plutôt par là de l'attestation de ressources sociales individuelles reconverties plus ou moins volontairement dans la sphère politique (Phélippeau, 1999).

Le scrutin de liste se déroulant à l'échelle départementale est doublement coûteux : il oblige à un investissement relationnel grandissant (établissement de réseaux d'élus à défaut la multiplication des contacts) au-delà de la circonscription législative d'arrondissement dessinée par le gouvernement impérial ; il oblige surtout à des dépenses accrues et diversifiées moins directement adressées à « ses » électeurs. Les légitimistes, qui sauront profiter victorieusement de la situation politique et électorale, s'appliquèrent à préparer les élections et donc à former des listes dès septembre 1870 comme le signale Robert Locke dans ses travaux (Locke, 1974). Le monarchiste Benoist d'Azy s'active ainsi dès après le 4 septembre 1870 et toute la fin de 1870 pour former des listes conservatrices dans la Nièvre et le Gard (sic !), les deux départements dans lesquels son influence compte, car selon lui les élections peuvent dès lors arriver à tout moment.

Certes, la conjoncture politique est particulièrement peu propice à la mobilisation des électeurs. Il est à peu près impossible de saisir comment fut accueilli au niveau des électeurs ce brusque retour au scrutin de liste après 20 ans de scrutin uninominal « bonapartiste » dont le découpage des circonscriptions *sui generis* peut difficilement être mis en perspective. Les électeurs peuvent panacher les listes qu'on leur propose ; ils peuvent même inscrire *ex abrupto*, et ne s'en privent pas, des noms d'individus qui ne sont pas candidats dans le département. Ils sont de plus confrontés à des candidatures multiples de personnalités politiques « nationales » de premier plan (Gambetta, Thiers, etc.). Le taux d'abstention très

élevé peut s'expliquer par une disposition pratique qui fixe le bureau de vote au chef-lieu du canton et non plus à la commune comme sous le Second Empire. Alors qu'une partie du territoire est encore envahie et que les communications demeurent délicates, le vote se porte « exceptionnellement » sur les notables traditionnels. Loin d'être le réceptacle de l'urgence du moment et de l'inorganisation des opérations de vote, le scrutin de liste vient régler les contradictions sociales liées à la transformation morphologique des groupes sociaux comme à la succession des régimes politiques.

Une transformation endogène des chances objectives d'arriver au pouvoir

Les républicains ne surent pas quant à eux se mobiliser lors de ce scrutin de 1871 attendant, pour certains d'entre eux, de la situation troublée et du scrutin de liste « naturellement républicain » comme il l'avait été en 1849 un certain nombre de succès. L'exemple d'un Charles de Freycinet, compagnon de Gambetta mais républicain très modéré, est éclairant : « Par une exception qui surprit mes amis, je ne fus pas nommé. On me croyait assuré de l'unanimité des voix en Tarn-et-Garonne. Conservateurs et républicains m'avaient inscrit spontanément sur leurs listes. (...) Mais les républicains de mon département qui se faisaient illusion sur leurs forces et se flattaient de battre leurs concurrents, me demandèrent, au dernier moment, de retirer mon nom de la liste conservatrice, qu'ils croyaient par-là affaiblir » (de Freycinet, 1913 : 258). Les chances objectives vont pourtant peu à peu s'ajuster aux espérances subjectives⁸ générées par les transformations de l'opération électorale. Jusqu'à peu organisés sur le plan départemental, les républicains vont finalement voir leur « propension à investir »⁹ (Bourdieu, 2003 : 312) et conséquemment leurs scores s'améliorer lors de ces élections partielles à mesure qu'apparaîtront de nouveaux des comités électoraux. C'est également lors des élections au conseil général en 1871, ainsi qu'en 1874, que le succès républicain est le plus certain et considéré comme la preuve la plus tangible de l'« alternance dans l'alternance » ou, pour le dire autrement, de la « République aux républicains ».

⁸ Dans *Méditations pascaliennes*, Pierre Bourdieu insiste justement sur l'« ordre des successions » et les mécanismes et règles de transformation des espérances et des chances. Ses remarques peuvent nourrir la réflexion sur les situations politiques d'alternance qui sont non pas le produit d'une distribution alternative des ressources *consécutive* à telle rupture (ici, guerre puis élection après 1870) mais plutôt d'une situation *préalable* qui fait « que rien ne soit absolument sûr sans que tout soit possible pour autant » (Bourdieu, 2003 : 311, 308-309 pour l'extrait cité).

⁹ *Ibid*, p 312.

Gambetta affirme alors qu'il s'agit du pas « le plus considérable peut être qui ait été fait vers l'établissement et l'organisation de la République » (Mayeur, 1984).

L'alternance : y penser toujours, n'en parler jamais

La phase spécifique d'élaboration constitutionnelle n'a pas délimité de fonctions particulières au mode de scrutin, chargé finalement d'accompagner les changements de la dévolution du pouvoir qui se joue en partie ailleurs. Là ne réside pas encore le principe de construction d'une alternance gouvernementale. L'influence gambettiste pour transformer les conditions de l'accès au pouvoir, une fois le mode de scrutin uninominal majoritaire adopté en 1875, va très nettement marquer la période suivante où les républicains, faute de réviser « leur » constitution vont admettre un certain nombre d'évolutions pratiques (Monier, 1999), ici électorales, nécessaires au plein accomplissement de leur entreprise de conquête du pouvoir. Cette « influence » survit à la mort accidentelle du leader républicain à la fin de 1882 pour indirectement aboutir à la loi électorale du 24 mars 1885 qui marque le début de l'épisode boulangiste. , Celui-ci relève toutefois d'autres conditions que la seule dérive institutionnelle (Providence, 2007) mais consacre aussi l'exercice définitif du pouvoir républicain.

L'alternance électorale faite homme : Gambetta

En 1880 et 1881, la question du scrutin de liste apparaît distinctement pour les observateurs comme « la question Gambetta » tant on craint ou espère que le président de la Chambre des députés qu'il est depuis 1879 puisse enfin accéder au pouvoir et donc à la présidence du conseil. Cette thèse apparaît immédiatement dans l'historiographie la plus contemporaine des faits : « Gambetta prit en main la cause du scrutin de liste » et « du succès de la loi, il fit une question personnelle » prévient ainsi André Lebon dans son histoire immédiate de la vie politique, largement « opportuniste » et donc favorable à Jules Ferry qui va quant à lui d'abord s'opposer au scrutin de liste (Daniel, 1882 : 94). Dans l'entourage proche du leader républicain, on ne manque pas de donner du crédit à cette thèse : « Le scrutin de liste rétabli (...) ce n'était pas seulement la constitution du ministère Gambetta dans les meilleures conditions pour réparer les erreurs du passé. (...) Tout cela était certes bien

important. (...) C'était un véritable gouvernement sortant de l'accord presque unanime d'un grand parti » écrit ainsi Joseph Reinach (Gambetta, 1883 : 224).

Au-delà de la façade du scrutin uninominal invariant issu du compromis de 1875, qui a notamment pour mérite de pérenniser les succès républicains lors des trois consultations de 1876, 1877 et 1881, les compétitions électorales se transforment et proposent dorénavant des biens immatériels plus collectifs (Dulong, 2010 : 71). Les candidats républicains victorieux en 1876 forment le corps des « 363 » qui s'unissent derrière Gambetta et mettent en échec la stratégie de dissolution du président Mac Mahon. Ils sont près de 323 à remporter de nouveau une victoire en 1877. L'historiographie enregistre un peu rapidement le mot d'ordre mis en avant par Gambetta lui-même, à savoir le fait qu'il ait pu agir en 1876 et 1877 comme un vrai « chef de parti », comme un leader national et que, dans cette configuration, « le scrutin uninominal joue en fait comme un scrutin de liste » (Mayeur, 1973 : 40). C'est oublier que la situation de crise politico-institutionnelle tout autant que la légitimité de la personne de Gambetta oblige à l'unité républicaine derrière lui ; c'est oublier encore et surtout que l'unité de candidature est une réaction face au retour des candidats officiels qui ne sont pas moins de 490 sur 531 circonscriptions (Voilliot, 2011 : 11-22).

L'image d'un scrutin de liste caché ressort avant tout de la fédération d'intérêts locaux que le candidat principal parvient à susciter. Certes, les partisans du scrutin de liste sont plus enclins que d'autres à théoriser et à valoriser cet état de fait comme par exemple De Marcère, qui en a défendu le principe devant l'Assemblée nationale. Évoquant les élections de 1876, cette personnalité du centre-gauche appelée aux plus hautes responsabilités ministérielles montre bien que la collectivisation de l'acte de candidature n'est pas seulement l'apanage des républicains militants (dont il n'est assurément pas) ni même qu'elle ait besoin de s'affronter directement à la pression de la candidature officielle (peu pratiquée en 1876) : « La bataille fut vive, mais sans violence, et elle donna un très réconfortant spectacle. Les procédés électoraux des époques antérieures étaient alors l'objet d'une sorte de mépris et de colère par souvenir des candidatures officielles. Un vent d'honnêteté politique avait passé sur le pays, et on répudiait les procédés louches et violents des anciens temps. Ce fut un renouveau d'honneur et de probité civique. L'idéal qui soulève parfois les âmes de France soulevait alors les esprits et les volontés. Ce fut un très beau moment et un noble spectacle. Je l'ai vu de près, j'y étais mêlé. (...) ! Ce fut la jeunesse de la République » (de Marcère, 1910 : 12).

Le scrutin uninominal, dans ces années d'installation de la République, certifie les formes de reconnaissance sociale que revêt l'acte de candidature, bien au-delà d'une forme, pourtant assertée, de « dématérialisation des biens électoraux ». Il est possible d'y voir alors les débuts d'une division du travail électoral affirmée qui ira sans cesse croissante (rationalisée puis professionnalisée) plutôt que la fin de l'ère des agents électoraux enrôlés comme par inadvertance pour maintenir les candidats dans une situation de proximité politiquement neutralisée avec leurs électeurs. F. Miquet-Marty, qui soutient cette thèse et la pense valide jusqu'aux élections de 1881, affirme qu'entre les agents électoraux et les candidats « les relations étaient avant tout personnelles, ce qui aboutissait à occulter leur caractère politique » (Miquet-Marty, 1997 : 61). Le recrutement des collaborateurs est en fait assez vite rationalisé et professionnalisé notamment parce qu'il ne concerne pas seulement les fonctions d'intermédiation avec les électeurs (distribution de l'information, organisation des réunions) mais plus généralement l'ensemble des fonctions d'animation des campagnes électorales.

La croissance numérique du personnel politique républicain entraîne mécaniquement une transformation de la composition sociale du groupe des postulants à la députation et donc des pratiques de mobilisation associées au mode de scrutin. Là encore, et pour des raisons biographiques et idéologiques sensiblement équivalentes, Gambetta est au centre du jeu. D'abord, parce qu'il théorise le premier l'arrivée des « couches moyennes ». Ensuite, parce qu'il oeuvre à faire du scrutin uninominal concédé en 1875 une pratique semblable à un scrutin de liste national. Pour éviter le piège méthodologique de la « régression sur les personnes », il faut tenter de comprendre les limites de cette question institutionnelle du mode de scrutin par rapport au phénomène plus large de l'accomplissement du changement de régime. Imperceptiblement, les justifications de ces nouvelles formes de délégation électorale vont quitter le domaine de l'histoire séculaire des régimes, chacun étant jusque-là approximativement rabattu à un hypothétique mode de scrutin (uninominal ou de liste) jugé responsable de maux particuliers : corruption, impuissance, etc. Elles vont dès lors rejoindre une sphère plus conjoncturelle faite d'intérêts électoraux ou gouvernementaux immédiats, de perspectives plus générales de ce que pourrait être une République institutionnellement achevée, bref une alternance effective. Ce virage dans l'argumentaire public est donc rendu visible par la personnalisation de la revendication du scrutin de liste autour de Gambetta mais aussi autour de Grévy (président de la République) ou Ferry (président du Conseil) suspectés

d'entretenir, chacun à sa place, un intérêt particulier au maintien du scrutin uninominal. On retrouve de ce fait, dans l'espace social changeant du recrutement parlementaire, le caractère ambivalent de toute entreprise d'invention constitutionnelle (qu'elle soit rupture d'un ordre établi ou, pour ce qui nous concerne présentement, perfectionnement de l'ordre déjà advenu) (Lacroix, 1992 : 55-59)¹⁰. Derrière la nécessité affichée d'organiser la transformation et le transfert du pouvoir, il s'agit déjà d'en faire un moyen de conservation de celui-ci : « Les élections de 1881 se distinguent donc de celles de 1877 en ce que, dans ces derniers temps, il s'agissait de faire opposition à un gouvernement hostile à la République et à la nation elle-même, tandis qu'aujourd'hui il s'agit, au contraire, de rendre possible la formation d'un gouvernement assez sûr de la majorité parlementaire. » (Gambetta, 1883 : 372-375). La logique même des résultats électoraux, et les mises en forme qu'ils suscitent, commence dès lors à stabiliser les républicains au pouvoir et à accroître, en même temps, l'opposition des formules de gouvernement qui les anime.

La permanence du personnel élu comme condition de l'alternance

Cette réduction de l'incertitude électorale informe donc d'abord l'acception des formules de gouvernement qui deviennent à tous un peu plus évidentes, notamment l'investiture collective et conflictuelle du groupe des gouvernants. Notre analyse de cette phase électorale et gouvernementale qui entoure le processus d'acclimatation des lois constitutionnelles de 1875 est finalement assez proche de celle traitant des débuts de la 5^{ème} République. On pourrait ainsi affirmer, pour reprendre l'expression de B. François, que l'on passe d'une « majorité sans alternances à la possibilité d'une alternance des majorités » (François, 2013 : 97). De ce point de vue, les élections de 1881 n'ont fait que retourner négativement certains des éléments des compétitions électorales de 1876 et 1877 (v. *supra*) et qui avaient permis la montée en puissance de la problématique de la candidature de liste et donc le caractère plausible d'une alternance au sein même de la majorité républicaine. Le leadership de Gambetta (et de son entourage) désormais encombrant, la baisse de la participation et la multiplication des candidatures républicaines dissidentes ont eu pour effet

¹⁰ On peut dès lors remarquer la parenté entre ces débats sur le mode de scrutin tenus par les parlementaires eux-mêmes et les « rites d'institution » définis par P. Bourdieu et qui introduisent des lignes de démarcation arbitraires puis naturalisées : l'avant et l'après, le pouvoir continu et discontinu, le représentant et le représenté (Bourdieu, 1982).

d'exacerber la perception puis les interprétations de ce que pourrait être en pratique l'application du scrutin de liste. La concurrence électorale franchit indéniablement un cap durant cette période. Les élections législatives de 1881 en constituent la preuve. Parmi les républicains, on pressent bien qu'il n'est plus simplement question de nuances mais que les conditions d'insertion dans l'activité politique organisée de nouveaux groupes sociaux ne peut pas aller sans une opération de reclassement risquée pour soi et formalisée comme un risque proprement collectif. Soit, parmi d'autres, cette situation idéal-typique qui montre l'évolution des formes de la concurrence électorale de 1876 à 1881. En 1881, le député sortant de la Côte d'or, entré à la Chambre en 1877 suite à la dissolution et face au candidat monarchiste qui l'avait battu en 1876, se retrouve affrontant un autre candidat républicain. Après sa victoire voici ce qu'il écrit à ses électeurs : « J'ai le regret d'avoir vu le parti républicain se diviser et favoriser ainsi l'éternelle manœuvre de ceux qui croient follement hâter la ruine de nos institutions » (Leroy, 1904 : 126). Les républicains sont ainsi dépourvus d'un lexique électoral pour dire l'alternance, c'est-à-dire pour s'opposer entre eux et non pour s'affronter aux ennemis du régime. Dans un premier temps, cette tendance à survaloriser la défense institutionnelle est liée de façon structurelle à la représentation sociale relativement bonne des élites républicaines vis-à-vis des classes moyennes, essentiellement des professions libérales (« bourgeoisie de robe »). Les succès électoraux qui permettent la production de cette image sociale vont pourtant progressivement démonétiser l'argument de l'opposition des régimes et induire une instabilité plus classique du parlementarisme (Charle, 2009). En Corse par exemple, les premières victoires républicaines apparaissent lors de ces élections de 1881 où la droite insulaire s'effondre et laisse place à un jeu de nuances intra-républicaines. Malgré cela, les succès républicains à Ajaccio, Sartène, Calvi et Corte sont systématiquement obtenus par des républicains modérés (Péraldi, Bartoli, Graziani, de Choiseul-Praslin) face à des candidatures républicaines radicales arrivant en deuxième position (Cunéo d'Ornano, Albatucci, Savelli, de Casabianca) (Pellegrenitti et Rovère, 2004 : 68-69).

Gambetta attend de l'introduction du scrutin de liste la confirmation de son entreprise de lissage de l'incertitude électorale tracée depuis la triple victoire de 1876, 1877 et 1881. « J'estime que si vous êtes assurés de sortir dans quatre ans d'ici par la porte du scrutin de liste, de ne relever, à ce moment, que d'un département tout entier, je dis que votre politique changera » affirme-t-il ainsi le jour de son renversement en 1882 (Gambetta, 1884 : 230). Malgré ses extensions progressives, le réseau gambettiste ne pouvait plus assurer seul le

contrôle des opérations électorales. Là résidait, fondamentalement, l'alignement de ce petit groupe sur la revendication du scrutin de liste départemental qui rendrait la tâche de contrôle plus aisée. Dans une correspondance d'entre-deux-tours (août 1881) avec Freycinet, Gambetta concède : « En dépit du scrutin d'arrondissement, les élections sont excellentes, mais la difficulté est grosse de savoir exactement ce que sera la majorité possible. J'ai déjà entrepris un sérieux travail de classification. Je vous le communiquerai à votre retour ; nous causerons à fond sur les résolutions définitives à prendre » (Halévy et Pillias, 1932 : lettre 491). Ironie de l'histoire, cette chambre difficilement saisissable fera non seulement tomber le « Grand ministère » mais votera, quelques années plus tard, le scrutin de liste. La loi de juin 1885 reprend implicitement le droit électoral non abrogé du décret de 1871 amendé par la loi de 1873. En somme, ni le deuxième tour, ni la possibilité de panacher les listes ne sont repris dans la loi de rétablissement du scrutin de liste qui se borne à encadrer l'attribution du nombre de député à élire par département en le figeant dans un tableau annexé. Il s'agit donc de voter dans un cadre départemental : la majorité absolue (et le quart des inscrits) est nécessaire à l'un ou plusieurs des candidats d'une liste pour passer dès le premier tour, la majorité relative suffisant au second.

L'instabilité le dispute à l'incertitude pour déterminer la portée politique des élections d'octobre 1885, notamment après la forme inédite de son second tour qui finissait d'unir un camp, celui des républicains de gouvernement, face à l'ensemble des forces politiques formant désormais une opposition moins au régime lui-même qu'au gouvernement en place. L'alternance gouvernementale finissait alors de compléter le chantier de l'alternance de régime entamée dès la fin de l'année 1870. Un mode de scrutin inédit produisait des résultats politiques inédits alors que chacun s'accordait par exemple à défendre le scrutin de liste comme neutre politiquement mais comme socialement libérateur pour les députés élus (affranchis des liens de dépendance à l'électeur, etc.). Là encore, la pratique électorale allait permettre de perfectionner l'œuvre législative en fixant quelques règles secondaires permettant de garantir la convertibilité et la congruence des candidatures de premier tour en candidatures victorieuses de second tour. Dans 54 départements, il restait 267 sièges à pourvoir. Face au péril conservateur, l'union des républicains fut acquise contrairement au premier tour et le résultat inversa la tendance initiale avec 241 sièges aux républicains. Là encore, on ne sait pas grand chose des trajectoires sociales privilégiées pour être présent au second tour. Un principe politique domine : celui de la « concentration républicaine » ou, à

défaut, de la « défense républicaine » qui aboutit à ce que ne reste en présence qu'une seule liste républicaine, mixte ou non.

Une conséquence principale de cette politique de concentration républicaine fut également de repousser les candidats du centre-gauche vers le centre-droit et donc de renouveler socialement le corps des élus qui incarnent le vote conservateur. Là encore, ce rapprochement eut principalement des origines locales, « circonscriptionnelles ». Malgré l'ouverture sociale rendue possible par la multiplication des candidatures et la conjoncture extrêmement défavorable aux républicains, l'assemblée élue ne diffère pas fondamentalement de sa devancière finissant ainsi de formaliser l'alternance comme mode de gouvernement. Ce statu quo est en soi assez remarquable et rend compte des effets socialement nivelant du scrutin de liste. Le nouveau mode de scrutin n'a pas autorisé l'émergence d'une fraction plus importante de nouveaux députés. Ils sont 222 sur 577 en octobre 1885 alors qu'ils ont par exemple été 314 sur 526 en 1876 et qu'ils seront 226 sur 576 en 1889 (Dogan, 1953). D'autres indications montrent par exemple que, dans une région comme l'Aquitaine, les nouveaux députés élus en 1885 vont connaître des carrières tout aussi longues (12 ans en moyenne) que les députés élus en 1881 (14 ans) ou ceux qui le seront en 1889 (13 ans) (ERHPC, 1995 : 60). Cela démontre que le recrutement opéré ne connaît pas de différences majeures dans le cadre du scrutin de liste départemental, tout du moins du point de vue de l'intensité des investissements personnels à durer. Derrière un profond rééquilibrage politique on constate une certaine forme de lissage des groupes professionnels représentés à la Chambre des députés (Dogan, 1967). Les nobles et propriétaires terriens, les officiers retrouvent leur niveau de représentation de 1877 perdu en 1881 (par un rattrapage d'une trentaine d'unités). Les différentes fractions bourgeoises (professions juridiques ou économiques) demeurent à des niveaux inchangés, acquis dès les élections de 1876, sans même que les succès radicaux ne provoquent une redistribution interne. Le scrutin de liste ne fonctionne donc pas sur un principe de déférence sociale, comme le laissait à penser les échanges entre partisans et opposants lors du débat parlementaire, mais sur la confirmation de l'expansion sociale bourgeoise qui se maintient quelles que soient les évolutions électorales.

Les aspirations sociales générées par la professionnalisation de l'activité politique avaient sans doute été plus fortes que les réalisations concrétisées par cette dernière dans le cadre élargi du département. Au final, les débuts de la Troisième République sont marqués

par une permanence sociale du personnel élu qui a pu agir comme l'une des conditions de l'alternance entre l'Empire et la République. Le fait que ce renouvellement des règles de vote ait pu générer une forme de stabilité électorale des républicains au pouvoir a aussi suscité une série d'attitudes oppositionnelles limitées à l'échelle gouvernementale. La conquête du pouvoir exécutif et les opérations de mise en forme qu'elle implique paraissent bien être la cause quasi unique de ces premières formes d'alternance que connaît la République. L'entrée analytique des modes de scrutin nous permet de relier ces différentes « alternances » qui par ailleurs s'opposent quant aux canaux institutionnels qu'elles empruntent, l'une étant fondée sur la transformation constitutionnelle (1875 - 1877 par rapport à 1871) l'autre sur une « simple » mutation du personnel politique républicain installé au pouvoir lorsqu'il parvient, de fait, à introduire le scrutin de liste (1885) mais dans une conjoncture qui paraît celle d'une véritable alternance à l'intérieur de ce camp républicain. Dans les deux cas, les manières d'adhérer aux gouvernements en place, en tentant de lier des victoires électorales atomisées à une équipe gouvernementale en cours de formation, produisent une « généralisation de catégories de pensée politiques ajustées au jeu d'alternance » (Juhem, 2009 : 480). De ce fait, l'observation électorale des causes de l'alternance¹¹ délimite ce qui devient pensable chez ces premiers parlementaires de la Troisième République en termes de pratique gouvernementale. Dans le projet scientifique qui anime certaines des contributions de ce volume visant à relativiser les effets de rupture induits par le jeu de l'alternance, elle vient utilement compléter l'étude sociographique des élites gouvernementales¹² en soulignant comme elle que la passation du pouvoir est aussi, et surtout, un processus itératif de formation (électorale) d'une pratique normalisée de l'alternance gouvernementale.

Sources imprimées citées.

CAMBON, P. (1940), *Correspondance, 1870 – 1924. Tome premier (1870-1898)*, Paris, Grasset.

DANIEL, A. (1882) *L'année politique 1881*, Paris, Charpentier.

DE MARCERE, E. (1910) *Histoire de la République de 1876 à 1879. Tome 2 : le Seize-mai et la fin du septennat*, Paris, Plon.

FREYCINET, C. de (1913) *Souvenirs (1878 – 1893)*, Paris, Delagrave.

¹¹ Voir dans ce volume les contributions de A. Freyermuth et d'A. Mazeaud qui analysent, dans des configurations locales contemporaines, les soubassements électoraux des effets d'alternance de pouvoirs exécutifs.

¹² Voir par exemple la contribution de V. Behr et S. Michon

GAMBETTA, L. (1883) *Discours et plaidoyers politiques*, Tome 9, Paris, Charpentier.
 GAMBETTA, L. (1884) *Discours et plaidoyers politiques*, Tome 10, Paris, Charpentier.
 HALEVY, D. et Pillias, E. (1932) (eds) *Lettres de Gambetta (1868 – 1882)*, Paris, Grasset.

Références citées.

- BOURDIEU, P. (1982) « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 43, p. 58-63.
 BOURDIEU, P. (2003) [1997] *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
 CHARLE, C. (1991) *Histoire sociale de la France au 19ème siècle*, Paris, Seuil.
 CHARLE, C. (2009) « Concurrence entre élites et champ du pouvoir », in A. COHEN, B. LACROIX ET P. RIUTORT (eds), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, p. 137-151.
 CORBIN, A. (1990) *Le village des cannibales*, Paris, Aubier.
 DOGAN, M. (1953) « La stabilité du Personnel Parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, 3 (2), p. 319-348.
 DOGAN, M. (1967) « Les filières de la carrière politique », *Revue française de sociologie*, 8 (4), p. 468-492.
 DULONG, D. (2010) *La construction du champ politique*, Rennes, PUR.
 EQUIPE DE RECHERCHE EN HISTOIRE POLITIQUE CONTEMPORAINE (ERHPC / Bordeaux III). (1995) *Députés et sénateurs de l'Aquitaine sous la Troisième République (1870 – 1940). Portrait de groupe*, Bordeaux, MSH d'Aquitaine.
 FRANÇOIS, B. (2013) « L'impensé de l'opposition parlementaire sous la Ve République » in O. ROZENBERG et E. THIERS (eds), *L'opposition parlementaire*, Paris, La documentation française.
 GAÏTI, B. (2004) « Comment faire un régime “dans les formes” ? Réflexions autour du 2 décembre 1851 et du 13 mai 1958 » in S. APRILE, N. BAYON, L. CLAVIER, L. HINCKER ET JL. MAYAUD (eds), *Comment meurt une République. Autour du 2 décembre*, Paris, Creaphis, p. 421-428.
 GOUAULT, J. (1954) *Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée Nationale, 1870 – 1875*, Paris, Armand Colin.
 JUHEM, P. (2009) « Investissements et désinvestissements partisans », in A. COHEN, B. LACROIX ET P. RIUTORT (eds), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, p. 476-490.
 LACROIX, B. (1992) « Le politiste et l'analyse des institutions. Comment parler de la présidence de la République ? » in B. LACROIX ET J. LAGROYE (eds) *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, PFNSP, p. 9-62.
 LOCKE, R. (1974) « The Legitimists in 1871 : A problem of identification » in *French Legitimists and The Politics of Moral Order in the Early Third Republic*, Princeton, Princeton University Press, p. 10-53.
 MARTY, T. (2011) « Les réformes électorales comme facteurs de sortie de crise (1875 – 1885) », in J. GREVY (ed) *Sortir de crise. Les mécanismes de résolution de crises politiques (XVI^e – XX^e siècle)*, Rennes, PUR, p. 109-122.
 MARTY, T. (2013) *Une histoire sociale de la réforme électorale sous la Troisième République*, Paris, LGDJ – fondation Varenne.
 MAYEUR, J-M. (1984) *La vie politique sous la Troisième République*, Paris, Seuil.
 MAYEUR, J-M. (1973) *Les débuts de la III^e République (1870 – 1898)*, Paris, Seuil.

MIQUET-MARTY, F. (1997) « Les agents électoraux. La naissance d'un rôle politique dans la seconde moitié du XIXe siècle », *Politix*, 38, p. 47-62.

MONIER, F. (1999) « Le régime intangible ? République et conspirations », *Politix*, n° 47, p. 7-25.

Parlement(s). Revue d'histoire politique (2011) « Élus et élections du 8 février 1871 », 16 (2).

PELLEGRENITTI, J-P. ET ROVERE, A. (2004) *La Corse et la République. La vie politique de la fin du second Empire au début du XXIe siècle*, Paris, Le Seuil.

PHÉLIPPEAU, E. (1999) « la fin des notables revisitée » in M. OFFERLE (ed), *La profession politique XIXème – XXème siècles*, Paris, Belin, p. 69-91.

ROZENBERG, O. ET THIERS, E. (2013) « Enquête sur l'opposition parlementaire » in O. ROZENBERG et E. THIERS (eds), *L'opposition parlementaire*, Paris, La documentation française.

PROVIDENCE, M. (2007) *La contribution paradoxale du boulangisme à l'édification de la démocratie parlementaire*, Thèse de science politique, Paris X, dir. A. Collovald.

VAN DEEMEN, A. (1993) « Paradoxes of Voting in List Systems of Proportional Representation », *Electoral Studies*, Vol 12 (3), p. 234-241.

VOILLIOT, C. (2011) « Des « candidatures officielles » en 1871 ? Du constat de l'impossible à l'hypothèse du pensable », *Parlement[s]*, 16(2), p. 11-22.